



# Procès-Verbal n°4

## Commission Régionale de l'Arbitrage

### Section Lois du jeu

---

Réunion du mercredi 30 octobre 2024

**Présidence** : MROZEK Sébastien ;

**Membres présents** : BEQUIGNAT Daniel - DA CRUZ Manuel – DONZEL Frédéric

**Excusés** : GRATIAN Julien -- OUNOUGH I Mourad - ROUX Luc ;

#### Ordre du jour

- Examen d'une réserve technique n°4 ;

#### 1. Examen réserve technique

La section examine la réserve technique suivante :

- Match, SENIORS Régional 3 Poule F, ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD - A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES, du 20 octobre 2024 (**PV4 a, joint en annexe**) ;

#### 2. Approche pédagogique suite à l'étude de la réserve technique n°4

##### Les fondamentaux d'un travail d'équipe au service de l'arbitrage.

Au sein de l'équipe arbitrale, **COLLABORATION, COORDINATION, ENTRAIDE** sont des ciments essentiels pour assurer une gestion efficace et équitable d'un match de football. Ces fondamentaux dépassent la simple application des lois du jeu et imposent nécessairement une synergie constante entre arbitre et assistants.

- 1- La **collaboration** implique :
  - Une compréhension mutuelle des rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe arbitrale ;
  - Une communication claire et concise entre le « chef d'orchestre » (arbitre) et les « musiciens » (assistants et autres arbitres le cas échéant) avant, pendant et après le match ;
  - Une communication sous diverses formes (par exemple, signaux non verbaux aux échanges verbaux lors des arrêts de jeu, ...).
- 2- La **coordination** se traduit par une répartition efficace des tâches sur le terrain :
  - L'arbitre central reste le décisionnaire final ;
  - Les assistants jouent un rôle crucial dans la surveillance des zones spécifiques du terrain et dans la détection d'infractions que l'arbitre pourrait ne pas voir.
- 3- L'**entraide** est l'expression concrète de cette collaboration et de cette coordination à travers :
  - Une vigilance constante de chaque membre de l'équipe arbitrale ;
  - Une disposition de chacun à intervenir pour soutenir ses collègues en cas de besoin ;

- Un rôle élargi des assistants qui ne se limitent pas à la seule surveillance de la ligne de hors-jeu ou de la surface technique (pour l'assistant n°1) ;
- Une attention prolongée sur l'ensemble du terrain de jeu.

### L'importance de la vision périphérique.

La **vision périphérique** joue un rôle essentiel dans l'approche globale de l'arbitrage. Par exemple, l'arbitre, particulièrement lors des temps plus calmes comme lorsque le jeu est arrêté, doit « scanner » le terrain du regard pour déceler les indices qui l'aideront à comprendre les interactions entre les différents protagonistes. Il s'informe pour mieux anticiper et mieux agir par la suite.

Chez les assistants, la vision périphérique est de rigueur pour surveiller simultanément la ligne de touche, le terrain de jeu et les zones hors du terrain, ce qui permet de :

- Détecter rapidement les infractions,
- Repérer les comportements inappropriés des joueurs ou des officiels d'équipe,
- Déceler d'autres incidents qui pourraient échapper à l'attention de l'arbitre central.

### Cas pratiques sur le terrain.

Pour illustrer plus précisément comment la vision périphérique aide les arbitres assistants dans leur mission, voici quelques cas pratiques :

- **Une surveillance plus étendue du terrain** : La zone de surveillance des assistants est plus étendue qu'on ne pourrait le croire et s'étend au-delà de la simple ligne de touche ou de hors-jeu. Cela leur permet de détecter les incidents ou les infractions qui se produisent loin du ballon. Lors d'une contre-attaque rapide, l'assistant opposé au jeu ne doit pas se contenter de suivre le dernier défenseur. Il doit rester attentif aux éventuels conflits qui pourraient survenir derrière le jeu, aux comportements des bancs de touche, tout en étant prêt à se repositionner rapidement si le jeu change de direction.

- **Une meilleure coordination avec l'arbitre central** : Les assistants peuvent garder l'arbitre central dans leur champ de vision tout en surveillant le jeu. Cela facilite la communication non verbale et la coordination au sein de l'équipe arbitrale.

- **Une meilleure évaluation des situations de hors-jeu** : Pour bien juger le hors-jeu, il est important de se positionner sur la ligne de l'avant dernier défenseur. Mais comment prendre une décision si grâce à la vision périphérique, les assistants ne peuvent pas simultanément observer la position du ballon au moment où il est joué et la ligne des défenseurs ?

- **Une détection des comportements inappropriés** : La vision périphérique aide les assistants à repérer, dans des zones plus éloignées et non directement soumises à leur surveillance, les confrontations entre joueurs, les gestes d'énerverment ou autres comportements répréhensibles qui pourraient échapper à l'attention de l'arbitre central et parfois hors du champ de vision de l'arbitre, contribuant à une meilleure gestion globale du match

- **Une anticipation du jeu** : En observant l'ensemble du terrain, les assistants ne sont pas déconnectés des autres zones d'interactivité. Ils peuvent, ainsi, mieux anticiper le développement du jeu et se positionner de manière optimale comme lorsqu'ils doivent accélérer, puis « exploser » sur une contre-attaque rapide.

- **Une surveillance des bancs de touche** : Ce n'est pas leur mission première, mais il faut toujours garder un œil sur les surfaces techniques et les bancs de touche, tout en restant concentrés sur le terrain.

- **Une gestion des situations de coup de pied arrêté** : Lors des corners ou des coups francs, la vision périphérique permet aux assistants de surveiller à la fois le ballon et les mouvements des joueurs dans la surface de réparation. Par exemple, lors d'un corner, l'assistant positionné du côté de la remise en jeu ne doit pas se concentrer uniquement sur la ligne de but pour voir si le ballon, une fois botté, reste dans l'aire de jeu. Il doit également observer les éventuelles bousculades dans la surface de réparation, les tirages de maillot, ou même les réactions des joueurs et des bancs de touche.

Il serait facile d'énoncer bien d'autres cas de figures pour prouver l'importance de la vision périphérique se cela était maintenant nécessaire.

### Conclusions.

Finalement, à travers cette approche plus technique que théorique, il est tout de même plus facile de comprendre les missions des arbitres assistants et leur rôle incontournable pour le bon déroulement d'une rencontre.

**Sources : Guide IFAB des Lois du jeu – Loi 6 – Autres Arbitres - § 1. Arbitres assistants**

**Les arbitres assistants sont chargés d'indiquer :**

- quand le ballon est entièrement sorti du terrain et à quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche ;
- quand un joueur en position de hors-jeu peut être sanctionné ;
- quand un remplacement est demandé ;
- lors de penalties, si le gardien de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne ; en la présence d'arbitres assistants supplémentaires, l'arbitre assistant devra se tenir à hauteur du point de penalty.

**L'arbitre assistant a également pour responsabilité de contrôler les procédures de remplacement.**

**L'arbitre assistant peut pénétrer sur le terrain pour s'assurer que la distance de 9,15 m (10 yards) est respectée.**

Au cinéma, le second rôle donne souvent de la profondeur et de l'envergure à l'acteur principal, le mettant en valeur et lui permettant de briller. De la même manière, on peut dire que l'arbitre assistant, par son travail de l'ombre, permet à l'arbitre central d'exceller dans sa fonction. Sans un travail minutieux et rigoureux des assistants, effectué avec une concentration maximale et grande implication de tous les instants, l'arbitre central ne pourra pas performer au mieux de ses capacités.

En développant une stratégie d'équipe qui repose sur une collaboration étroite, une coordination précise et une entraide constante entre ses membres, l'équipe arbitrale sera d'une redoutable efficacité. Cette approche contribue, non seulement à une application plus juste des lois du jeu, mais aussi à un meilleur contrôle de la rencontre et des événements. Les joueurs écrivent l'histoire du match, les arbitres tiennent la plume contribuant de manière significative à la qualité globale du sport, parfois du spectacle, auquel ils contribuent.

A noter que nombre de points développés dans ce bref exposé sont transposables à d'autres pratiques que le Football à 11 et Futsal, par exemple, les deux arbitres remplissent aussi la mission de « juges de ligne ».

### Quel intérêt pour la Section des lois du jeu ?

Si les arbitres mettent en application les principes expliqués, s'ils démontrent une efficacité remarquable sur le terrain, leur performance s'étendra au-delà du match lui-même, y compris les tâches administratives et juridiques qui suivent le coup de sifflet final.

Leur concentration et leur attention soutenue à chaque détail leur permettra de retranscrire avec précision et clarté les événements vécus sur le terrain dans leurs rapports d'après-match ou lors des auditions.

Cette capacité à restituer fidèlement les faits, fruit d'une observation méticuleuse et d'une vigilance constante, renforcera la crédibilité de leurs décisions, contribuera à une gestion plus juste et transparente de situations parfois complexes par les instances disciplinaires et des lois du jeu.

### **3. Rappel important – Réserve pour faute technique**

Encore une fois, il est nécessaire de rappeler le process à suivre en cas de dépôt de réserve technique d'arbitrage :

- ✓ L'arbitre doit avoir sur lui le nécessaire (*stylo, carte d'arbitrage*) pour enregistrer le dépôt d'une réserve technique en cours de match.
- ✓ En aucun cas, il ne doit refuser une demande de réclamation pour faute technique, qu'elle soit justifiée ou non.
- ✓ Il est du devoir des autres arbitres d'intervenir immédiatement s'ils se rendent compte que l'arbitre principal commet une faute technique.
- ✓ Le moment du dépôt de la réserve, justifiée ou non, est :

- Soit l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée,
- Soit le 1<sup>er</sup> arrêt de jeu qui suit le fait contesté, si cette réserve concerne un fait de jeu sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.

En aucun cas, l'arbitre ne s'opposera au dépôt d'une réserve faite à un moment différent de ceux définis ci-dessus.

- ✓ L'arbitre doit s'assurer de la présence **indispensable** d'un arbitre assistant (*le plus rapproché du fait de jeu contesté s'il s'agit d'un officiel ou celui qui représente l'équipe adverse s'il s'agit d'un bénévole*).

### **1° - À l'exception des catégories jeunes jusqu'aux U19 et U19F**

Lors du dépôt de la réserve, l'arbitre doit :

- a) S'assurer de la présence **indispensable** du capitaine de l'équipe adverse ;
- b) Écrire textuellement, donc fidèlement mot pour mot, ce qui est énoncé par le capitaine réclamant.

### **2° - Pour les catégories jeunes jusqu'aux U19 et U19F**

Lors du dépôt de la réserve, l'arbitre doit :

- a) S'assurer de la présence **indispensable sur le terrain du dirigeant licencié ou du capitaine s'il est majeur le jour du match** de l'équipe adverse ;
- b) Écrire textuellement, donc fidèlement mot pour mot, ce qui est énoncé sur le terrain par le **dirigeant licencié réclamant ou le capitaine s'il est majeur le jour du match**.

### **3° - En fin de rencontre**

- ✓ Ne pas feindre d'ignorer le dépôt de la réserve quel que puisse être le résultat de la rencontre.
- ✓ Celle-ci sera obligatoirement transcrite sur la feuille de match par l'arbitre en respectant scrupuleusement ce qui lui a été déclaré sur le terrain par le capitaine réclamant ou le dirigeant licencié.
- ✓ Jusqu'en U19 et U19F, l'arbitre doit :
  - a) Inviter, le plus rapidement possible, au vestiaire **les dirigeants licenciés (ou les capitaines s'ils sont majeurs le jour du match)** afin de contresigner la réserve.
  - b) Veiller qu'au bas de la réserve que figurent obligatoirement :
    - Sa signature,
    - Les signatures **des dirigeants licenciés (ou les capitaines s'ils sont majeurs le jour du match)**,
    - La signature de l'arbitre assistant présent lors du dépôt de la réserve.
- ✓ Au-delà des U19 et U19F, l'arbitre doit :
  - a) Inviter, le plus rapidement possible, au vestiaire les deux capitaines afin de contresigner la réserve.
  - b) Veiller qu'au bas de la réserve que figurent obligatoirement :
    - Sa signature,
    - Les signatures des deux capitaines,
    - La signature de l'arbitre assistant présent lors du dépôt de la réserve.
- ✓ Si une (ou des) personne(s) concernée(s) par le dépôt de la réserve désire(nt) mentionner d'autres éléments à la retranscription, il convient de ne pas s'y opposer mais de mentionner sur la feuille de match dans quelles conditions ces éléments ont été ajoutés.
- ✓ S'il s'avère que l'équipe dépositaire de la réserve **renonce à l'inscription de celle-ci en fin de rencontre sur la feuille de match**, l'arbitre doit opérer comme suit :
  - **Faire mention de cette renonciation sur la feuille de match** en rappelant le fait qui avait motivé le dépôt de la réserve.

- Faire **contresigner cette renonciation** par les deux capitaines ou les dirigeants licenciés.

#### 4° - À l'issue de la rencontre

- ✓ Établir un rapport détaillé, **dans les 24 heures suivant la rencontre**, adressé à la Commission compétente et à l'instance qui gère l'arbitrage de la compétition concernée, selon les modalités administratives définies en début de saison.
- ✓ Ce rapport devra préciser, en particulier, la phase de jeu ayant donné lieu au dépôt de la réserve, le moment où elle a été déposée, le score à cet instant, ainsi que le libellé complet de la réserve. Si une des personnes concernées a refusé d'assister ou de contresigner la transcription de la réserve sur la feuille de match, une mention devra en être faite dans le rapport.
- ✓ **Il est prescrit aux arbitres et aux autres arbitres** de faire en sorte que toute réserve soit déposée, selon la procédure réglementaire en vigueur, par la personne qualifiée pour le faire (*le capitaine de l'équipe ou le dirigeant d'équipe pour les rencontres de jeunes si le capitaine n'est pas majeur*). Dans le cas contraire, il appartient aux arbitres de rétablir l'ordonnancement prévu et de ne pas "couvrir" l'erreur administrative de la procédure de dépôt.

#### **N.B.**

Si un joueur mineur est capitaine d'une équipe senior, il est habilité à signer la feuille de match. En effet, c'est la nature de la compétition qui détermine la qualité de capitaine et ses prérogatives et non l'âge de celui-ci.

Sources : *Guide CFA-DA - L'Arbitre et la Réglementation - Juillet 2024* (pp 14 et 15)

L'ordre du jour n'ayant plus de points à évoquer, la séance est levée à 21h30.

---

Le secrétaire de séance,

Frédéric DONZEL

Le président de la Section Lois du jeu,

Sébastien Mrozek